



Commune de Kilstett
Département du Bas-Rhin
République française

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 OCTOBRE 2017

Le Conseil municipal s'est réuni lundi 16 octobre 2017 à 20h30, sous la présidence du Maire, Gabriel MULLER, pour prendre les décisions suivantes :

1/Ecole de Musique Municipale : Création de 9 postes d'Assistant d'enseignement artistique non titulaires.

Afin de dispenser les cours aux élèves de l'Ecole de Musique Municipale de Kilstett, Il est proposé de créer 9 postes de professeurs d'assistant d'enseignement artistique non titulaires.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, DECIDE de créer 9 postes d'assistant d'enseignement artistique non titulaires à temps non complet

2/ Modification de la durée hebdomadaire de services du poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe en CDI à temps non complet

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, DECIDE de modifier la durée hebdomadaire de service du poste d'un enseignant de l'école de musique à compter du 1^{er} octobre 2017 comme suit :

Durée hebdomadaire du poste enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe en CDI (actuellement)	Durée hebdomadaire de service A compter du 1 ^{er} octobre 2017
0.87/20 ^{ème}	0.52/20 ^{ème}

3/Modification de la durée hebdomadaire de services d'une Agente spécialisée principale de

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de modifier la durée hebdomadaire de service du poste d'Agente spécialisée principale de 2^{ème} classe des écoles maternelles qui passe à temps complet au 1^{er} janvier 2018.

Durée hebdomadaire du poste d'Agente spécialisée principale de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles(actuellement)	Durée hebdomadaire de service du poste à compter du 1 ^{er} janvier 2018
temps non complet : 30/35 ^{ème}	temps complet 35/35 ^{ème}

4/Modification de la durée hebdomadaire de services du poste d'adjoint administratif titulaire à temps non complet à compter du 1^{er} décembre 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de modifier la durée hebdomadaire du poste d'adjoint administratif à compter du 1^{er} décembre 2017 comme suit :

Durée hebdomadaire du poste d'Adjoint administratif (actuellement)	Durée hebdomadaire de service du poste A compter du 1 ^{er} décembre 2017
20.42/35 ^{ème}	16/35 ^{ème}

5/Recensement INSEE 2018 : création de 5 postes occasionnels d'agents recenseurs

Compte tenu de la population à recenser, le recrutement de 5 agents recenseurs est nécessaire. La commune a été divisée en 5 districts. Un agent recenseur est appelé à recenser un maximum de 250 logements, soit environ 600 habitants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Décide de créer 5 postes d'agents recenseurs pour les opérations du recensement de 2018

6/Prises de nouvelles compétences de la communauté de communes – Modification des statuts

A compter du 1^{er} janvier 2020, les communautés de communes exerceront obligatoirement les compétences d'adduction d'eau et d'assainissement collectif et non collectif. La gestion des eaux pluviales urbaines fait partie intégrante de la compétence en matière d'assainissement. Une prise anticipée de ces deux compétences permettrait de maintenir les droits à bonification de la DGF.

Par ailleurs, depuis la promulgation de la loi NOTRe, le code général des collectivités territoriales permet à un établissement public de coopération intercommunal de prendre en charge les contributions au budget du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de ses communes membres. La contribution de l'EPCI est alors déterminée en prenant en compte l'addition des contributions des communes concernées pour l'exercice précédant le transfert de ces contributions à l'échelon intercommunal.

Enfin, la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) devenant obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018, un toilettage des articles correspondant est proposé.

CONSIDERANT que la commission locale d'évaluation des charges transférées sera amenée à estimer les moyens à donner par les communes à la communauté de commune par une réduction des attributions de compensation ;

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, **DONNE** un avis favorable à la modification des statuts de la communauté de communes du Pays Rhénan telle que présentée en annexe.

6/Extension de la salle de la musique et de la Culture : demande de subvention de la réserve parlementaire du sénateur André REICHARDT

Dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée, la commune doit mettre aux normes d'accessibilité handicapé des sanitaires de la Salle de la Musique et de la Culture. Le projet consiste à réaliser une extension de la salle afin d'y créer des sanitaires hommes et femmes aux normes ainsi qu'un local pour une future chaufferie, des vestiaires et un bureau.

L'opération est estimée à 350 000 € HT pour les travaux et à 50 000 € pour la maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,
adopte les décisions suivantes :

APPROUVE le projet d'extension de la Salle de la Musique et de la Culture

SOLLICITE de l'État une subvention au titre de la réserve parlementaire du sénateur André REICHARDT ou au titre de la réserve ministérielle.

7/Extension du centre périscolaire : demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin

Le projet consiste à réaliser une extension de 30 places supplémentaires pour dimensionner le bâtiment à 90 places. Il est prévu de créer des ateliers séparés pour petits et grands, une salle de repos, des couloirs de circulation avec un nouveau hall d'accueil, un nouveau bureau pour le directeur du centre périscolaire, des rangements et des vestiaires. Le projet est estimé à 600 000 € HT pour une ouverture en septembre 2019

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, **APPROUVE** la réalisation de l'extension du centre périscolaire, dont le montant s'élève approximativement à 600 000.00 € HT et sollicite la participation de la CAF du Bas-Rhin.

8/Demande de subvention pour l'étude d'évaluation des risques psycho-sociaux (RPS)du personnel communal :

La commune de KILSTETT s'engage dans une démarche d'amélioration continue des conditions de travail de son personnel dont l'étape initiale est la réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux. Pour ce projet, il est prévu d'associer très largement, les élus, les personnels, les partenaires sociaux et l'Assistant de Prévention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de s'engager dans une démarche globale de prévention des RPS basée sur la réalisation du diagnostic et d'un plan de prévention assorti d'un plan d'actions effectif et **DECIDE** d'autoriser la collectivité de KILSTETT à percevoir une subvention pour le projet ;

9/Vente des tasses à café de la salle de la musique et de la culture

La commune ayant renouvelés le stock de tasses à café de la salle de la musique et de la culture, le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, **Décide** de revendre les anciennes tasses à café au prix de 15 € les 50 tasses.

10/Vente de bois :

Des saules et des peupliers doivent être coupés dans le Ried ; il est proposé de réaliser des lots bois destinés aux particuliers pour du bois de chauffage à usage privé.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **Décide** de fixer forfaitairement le prix de vente d'un lot de saules : fossé Neugraben : 20 € le lot
- **Décide** de fixer forfaitairement le prix de vente d'un lot de saules et peupliers : fossé Langteylgraben : 20 € le lot.

11/Droit de Prémption Urbain :

M le Maire informe le Conseil Municipal que le Président de la Communauté de Communes du Pays rhénan n'a pas fait usage de son droit de préemption urbain concernant 5 cessions immobilières

Le Maire

Gabriel MULLER